

Réunion du 14 décembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGL

Procurat
(s) :

Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Bernard FISCHER

N° CD/2015/129 - Administration générale - 5
Garanties d'emprunts - Organismes divers

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- accorde à compter du caractère définitif de l'état de collocation transmis au Département le 6 octobre 2015 pour une créance de 395 888,22 €, la mainlevée à l'Association Populaire de Vacances et de Loisirs - La Porte d'Alsace (APVL) de l'hypothèque conventionnelle de premier rang inscrite au profit du Département sur les biens cadastrés sur la commune de Colroy-la-Grande (lieudit « Nouveau Saales »), département des Vosges, section A n° 1176 afin de permettre la vente de l'immeuble.

La section A n°1176 correspond à la réunion des parcelles n°56, 58, 59, 60, 63, 64, 67, 1105, 1075, 1076 et 1133 selon le procès-verbal d'arpentage n° 2509 du 17 novembre 1999.

La convention du 11 avril 2006 fixant les modalités de fonctionnement de la garantie départementale accordée à l'Association Populaire de Vacances et de Loisirs - La Porte d'Alsace pour un montant de 600 000 € prendra fin avec la mainlevée de l'hypothèque et le remboursement au Département de la créance susvisée.

- autorise le président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération;

- délègue à la commission permanente le pouvoir de décider en matière de mainlevées de garanties (ex. hypothèque, restriction au droit de disposer, prénotation au livre foncier,...) prises par le Département, notamment dans le cadre de l'octroi de garanties d'emprunt.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151214-lmc196990-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 18/12/15